

## **Arrêté n°2022-03-17-08 portant composition de la Commission d'expertise scientifique**

### **Section 09**

#### **La Présidente de l'université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-08 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 09 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-08 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 09 – Collège B ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Collège A**

- Madame Myriam MARRACHE-GOURAUD
- Monsieur Stéphane BIKIALO
- Madame Béatrice BLOCH
- Madame Catherine RANNOUX
- Madame Françoise DUBOR

#### **Article 2 : Collège B**

- Madame Emilie PEZARD
- Monsieur Pierre MOINARD
- Madame Anne-Cécile GUILBARD
- Monsieur Julien RAULT
- Madame Antonia ZAGAME

#### **Article 3 : Publicité et exécution**

La Directrice de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargées de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

**La Présidente de l'université de Poitiers**

**Virginie LAVAL**

